

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 73-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

**Absents** : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018**

Par délibération 08/2017 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement, établi sur deux tranches (2017 et 2018), concernant la création d'un giratoire sur la RD119 pour sécuriser l'accès au quartier de Bellemayre, à la nouvelle gendarmerie, à l'école élémentaire Jean Jaurès et au restaurant scolaire.

Il a également autorisé Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention, notamment auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAL et des amendes de police sur la totalité des travaux ainsi que des services de l'État dans le cadre de la DETR 2017 pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'État pour les travaux d'accessibilité et de voirie relatifs à la 2<sup>e</sup> tranche, selon le plan de financement joint établi d'après l'estimation prévisionnelle du service des routes du Conseil Départemental.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement de la 2<sup>e</sup> tranche tel que présenté par Madame le Maire et annexé à la présente,
- **Autorise** Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2018 pour la 2<sup>e</sup> tranche de travaux ;
- **Dit** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> La Maire

Nicole QUILLIEN  
**Pierre GARCIA**



REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2017

Application agréée E-legalite.com